

classifications, a d'ailleurs l'avantage de développer l'esprit en montrant toutes les faces sous lesquelles un sujet peut être considéré.

Peu de sciences offrent, comme la grammaire, une aussi grande variété de principes controversés; pour aider les élèves à fixer leurs idées, nous avons donné, autant que possible, les motifs sur lesquels sont fondées les principales opinions, en indiquant celles qui nous paraissent les plus rationnelles, ou qui sont le plus généralement adoptées, et en faisant connaître les décisions de l'Académie toutes les fois que cela nous a paru nécessaire; nous ajouterons enfin que, si des autorités également recommandables sont divisées, si l'usage lui-même est partagé, n'ayant pas la prétention de régenter les écrivains, ni de nous poser entre eux comme arbitres en dernier ressort, nous avons donné notre avis, mais seulement comme un avis personnel, et non comme une loi sans appel.

Cette manière d'envisager la question laisse à chaque professeur une liberté pleine et entière dans l'adoption de telle ou telle doctrine, et à l'élève la faculté de se décider en connaissance de cause. Sans donc adopter pour notre compte tous les principes que nous avons résumés dans cet ouvrage, il suffisait qu'ils émanassent d'une source respectable, et qu'ils eussent cours, en quelque sorte, pour qu'ils dussent y trouver place; autrement notre but n'aurait point été atteint, et l'enseignement, tel que nous le concevons, serait resté incomplet.

Dans l'intérêt de la science grammaticale nous sollicitons une critique franche et motivée, et nous recevons avec reconnaissance toutes les observations qu'on voudra bien nous adresser.

GRAMMAIRE NORMALE

DES EXAMENS.

PREMIÈRE PARTIE,

LEXICOLOGIE.

CHAPITRE PREMIER.

ÉLÉMENTS DU LANGAGE.

§ I. — Différentes sortes de langages.

1. — *Le langage* est la manière d'exprimer ses idées. *L'idée* est la représentation d'une chose dans l'esprit. Le rapport de deux idées se nomme *pensée*. Le résultat de ce rapport se nomme *jugement*. L'énonciation du jugement se nomme *proposition*.

Il y a trois sortes de langages : le langage mimique ou d'action, le langage parlé et le langage écrit.

2. — *Le langage mimique* ou *d'action* consiste à exprimer ses idées au moyen des gestes, des signes, de l'expression de la figure, etc.

Le langage parlé est la manière d'exprimer ses idées au moyen de la parole, et *le langage écrit* consiste à les exprimer au moyen de l'écriture. La grammaire particulière ne s'occupe que de ces deux dernières sortes de langages.

3. — *Une langue* est la manière propre à une nation d'exprimer ses idées par la parole et par l'écriture.

4. — Il y a cette différence entre le *langage* et la *langue*, que le mot *langage* se dit de tout moyen quelconque employé pour exprimer ses idées, tandis que *langue* ne se dit que de la manière de s'exprimer par la parole ou par l'écriture, propre à tel ou tel peuple, comme *la langue française*, *la langue anglaise*, etc.

5. — On classe ordinairement les langues en : langues mortes ou anciennes, langues vivantes ou modernes, langues mères et langues dérivées.

6. — Les langues mortes ou anciennes sont celles qu'on ne parle plus, comme le latin, le grec ancien, l'hébreu, le chaldéen, le syriaque, le celtique, le sanscrit, l'arabe littéraire.

Les langues vivantes ou modernes sont celles que l'on parle de nos jours, comme le français, l'allemand, l'espagnol, etc.

7. — Les langues mères sont celles qui ont donné naissance à d'autres langues appelées, pour cette raison, langues dérivées. Ainsi le latin est une langue mère d'où sont dérivés le français, l'italien et l'espagnol.

8. — Il ne faut pas confondre les mots langue, idiome et dialecte; le mot langue renferme l'idée la plus générale; l'idiome se dit principalement des tournures de phrases et des locutions particulières à une langue; le dialecte s'entend des modifications qu'éprouve une langue suivant les contrées où elle est parlée. Ainsi l'on dit : le dialecte gascon, le dialecte provençal, qui sont des modifications de la langue française.

9. — On dit qu'une langue est riche quand elle renferme assez d'expressions pour rendre les différentes modifications de la pensée; elle est pauvre quand le manque de termes spéciaux nécessite de fréquentes circonlocutions pour rendre les idées. Une langue parfaite serait celle où l'expression serait constamment identique à la pensée.

§ II. — Des mots.

10. — Un mot est le signe écrit ou parlé représentatif d'une idée. Considéré matériellement, le mot est un tout syllabique. Une réunion de plusieurs mots formant un sens complet s'appelle phrase. Une suite de phrases se rattachant à un même sujet forme un discours.

11. — Un mot peut être radical ou dérivé, simple ou composé. Les mots radicaux ou primitifs sont ceux qui servent à en former d'autres. Les mots dérivés sont ceux qui sont formés des mots radicaux. Ainsi table est un mot radical qui a formé tableau, tablette, tablier, attabler; de plume on a formé plumeau, plumage, plumesier, plumer; de femme on a fait femelle, féminin, efféminé; de chaume (paille) on a fait chaumière, parce que les chaumières sont ordinairement couvertes en chaume.

12. — On appelle famille de mots la réunion de tous les mots formés d'un même radical. Pour que des mots soient de la même famille, il faut qu'ils aient un rapport de sens et un rapport de forme. Ainsi lettre, lettré, littéraire, littérature, littéral, sont de la famille de lettre; épistolaire, épistolographe, sont de la famille d'épître; mais épître et lettre, quoique ayant un rapport de sens,

ne sont pas de la même famille, parce qu'ils n'ont pas de rapport de forme, et que l'un n'est pas dérivé de l'autre. Livre (poids) et livre (volume) ne sont pas non plus de la même famille, quoique ayant un rapport de forme, parce qu'ils n'ont aucun rapport de sens.

13. — On appelle étymologie l'origine des mots. Ainsi l'étymologie de lettre est le mot latin littera; celle d'épître vient du latin epistola; celle de père, paternel, paternité du latin pater.

14. — Un mot est simple quand il n'est formé que d'un seul mot; il est composé quand il est formé de plusieurs mots réunis, comme arc-en-ciel, gendarme, bonjour, aujourd'hui.

15. — On distingue encore dans les mots : les synonymes, les homonymes, les homographes, les homophonés, les paronymes et les onomatopées.

Les synonymes sont des mots qui ont à peu près le même sens, comme courage, intrépidité.

Il n'existe pas en français de véritables synonymes, parce qu'entre les mots qui ont le plus de rapport pour le sens, il existe toujours une nuance. (Du grec sun avec, ensemble, et de onoma ou enuma nom).

16. — Les homonymes sont les mots qui se prononcent de même et s'écrivent différemment; comme pin (arbre) et pain (à manger). (Du grec homos semblable, et onoma nom).

17. — Les homographes sont les mots qui se prononcent et s'écrivent de même, mais qui ont un sens différent; comme livre (ouvrage) et livre (poids). (Du grec homos semblable, et grapho j'écris).

18. — Les homophonés sont les mots qui se prononcent de même; ainsi les homonymes et les homographes sont homophonés. (Du grec homos semblable, et phoné son ou voix).

19. — Les paronymes sont les mots qui ont entre eux quelque rapport pour le sens ou seulement pour la forme, sans être pour cela ni homonymes, ni synonymes; tels sont : ennéant et éminent; abstraire, distraire. (Du grec para proche et de onoma nom).

20. — Les onomatopées sont des mots dont le son est imitatif de la chose qu'ils signifient; tels sont : triotrac, tonnerre, hurler; siffler, croasser, murmurer. (Du grec onomatopœia, formé de onoma nom et de poieô, je fais, je forme).

§ III. — Du langage parlé.

21. — Les mots parlés sont composés de sons. Les sons sont par conséquent les éléments des mots parlés.

22. — Le son est l'air vocal rendu distinct.

23. — On divise les sons en *sons purs* ou *voix*, et en *sons modifiés* ou *articulations*.

24. — Il y a, en français, treize sons purs, qui sont : *a, é, é, e, i, o, u, eu, ou, an, in, on, un*.

25. — Les quatre sons, *an, in, on, un*, sont appelés *sons nasals*, parce qu'on les prononce un peu du nez.

26. — Il y a dix-neuf sons modifiés ou articulations qui sont : *b, c* (dur), *d, f, g* (dur), *h* (aspirée), *j, l, m, n, p, r, s, t, v, z, ch, gn, ill*.

27. — Le nombre des sons n'est pas le même dans toutes les langues; ainsi, par exemple, les sons nasals sont particuliers à la langue française; le son *u* n'existe pas en Italien; le *th* des Anglais, le *ch* des Allemands et le *j* des Espagnols, n'ont point d'équivalents en français.

§ IV. — Du langage écrit.

28. — Les mots écrits sont composés de lettres. Les lettres sont par conséquent les éléments des mots écrits.

29. — Les lettres sont des signes écrits qui servent à représenter les sons d'une langue.

30. — On appelle *alphabet* la collection des lettres d'une langue. Le mot *alphabet* vient du nom des deux premières lettres de l'alphabet grec, appelées *Alpha* et *Bêta*.

31. — L'alphabet français se compose de vingt-cinq lettres qui sont : *a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, o, p, q, r, s, t, u, v, x, y, z*.

32. — On distingue deux espèces de lettres : les voyelles et les consonnes.

33. — Les voyelles sont les lettres qui se prononcent seules, et sans le secours d'aucune autre lettre. Il y en a six qui sont : *a, e, i, o, u, y*.

34. — Les consonnes sont les lettres qui ne peuvent se prononcer sans le secours des voyelles. Il y en a dix-neuf qui sont : *b, c, d, f, g, h, j, k, l, m, n, p, q, r, s, t, v, x, z*.

35. — Le mot *consonne* est formé de la préposition latine *cum* avec, et du verbe *sonner*; il signifie, par conséquent, *qui sonne avec*, parce qu'elles ne peuvent sonner qu'avec une voyelle.

§ V. — Rapports du langage parlé et du langage écrit.

36. — Nous devrions avoir trente-deux lettres en français, puisque nous avons trente-deux sons. Nous n'en avons que vingt-cinq, parce que nous n'avons pas de signes particuliers pour tous les sons; les uns sont représentés par plusieurs lettres, comme *eu, ou, an, in,*

on, un, ch, gn, ill; d'autres sont distingués par un accent, comme *é, ê*.

37. — L'alphabet le plus complet serait celui qui renfermerait autant de signes simples qu'il serait nécessaire pour représenter toutes les inflexions de la voix humaine, c'est-à-dire tous les sons et toutes les articulations que l'on trouve dans les langues des différents peuples.

L'alphabet des Grecs et celui des Russes sont les plus complets; celui des Latins, et celui des Français qui en est dérivé, sont très imparfaits, soit à cause du manque de signes pour plusieurs sons, soit parce qu'ils renferment des lettres inutiles qui forment double emploi. On a calculé qu'il faudrait vingt-et-un signes seulement pour représenter toutes les nuances de son des voyelles.

38. — Il y a cette différence entre les sons et les lettres, que les sons appartiennent au langage parlé, et les lettres au langage écrit; d'où il suit que lorsqu'on prononce, par exemple, *a*, c'est un son qui sort de la bouche et non une lettre. Les sons purs du langage parlé correspondent aux voyelles du langage écrit, et les articulations aux consonnes. Dans le mot *chapeau*, par exemple, il y a deux sons purs : *a, eau*, et quatre voyelles : *a, e, a, u*. Il y a deux articulations : *ch, p*, et trois consonnes : *c, h, p*.

§ VI. — Classification des consonnes.

39. — On divise les consonnes d'après la disposition ou le mouvement de l'organe qui sert plus particulièrement à les articuler; on les classe donc en *labiales, dentales, palatales, gutturales, sifflantes, liquides, mouillées* et *identiques*.

40. — Les *labiales* sont les consonnes qui se prononcent particulièrement au moyen des lèvres; ce sont : *b, p, f, v, m*.

41. — Les *dentales* sont celles qui se prononcent en appuyant la langue contre les dents; ce sont : *d, t*.

42. — Les *palatales* se prononcent en appuyant la langue contre le palais; ce sont : *r, l, n*.

43. — Les *gutturales* se prononcent particulièrement du gosier; ce sont : *c* (dur), *g* (dur), *h* (aspirée), *k, q*.

44. — Les *sifflantes* sont les consonnes qui se prononcent par une sorte de sifflement; ce sont : *s, z, j, ch*.

45. — Les *liquides* sont celles qui, jointes à une autre consonne, sont très coulantes, et peuvent former, avec cette autre consonne, une sorte d'articulation double; ce sont : *l, r, p, t, c* (dur), comme dans *cl, pl, cr, pr, tr*.

46. — Les articulations *mouillées* sont celles qui font entendre le son d'un *i* en les prononçant; ce sont : *ill, gn*, qu'on appelle *l* et *n* mouillées.

47. — Les *identiques* sont les consonnes qui ont à peu près le

même son, et ne diffèrent que parce que l'une s'articule par une inflexion plus dure que l'autre; ce sont : *b* et *p*, *d* et *t*, *f* et *v*, *g* (dur) et *q*, *s* et *z*, *ch* et *j*.

Remarque. Il y a des peuples qui ont de la peine à faire cette distinction; ce sont surtout les Allemands qui prononcent souvent *che veux* tire au lieu de *je veux dire*. Les Espagnols confondent le *b* et le *v* quoique ce ne soient pas deux identiques; c'est pour quoi ils disent souvent *j'ai vu* pour *j'ai bu* et réciproquement.

§ VII. — Des syllabes.

48. — On appelle *syllabe* une ou plusieurs lettres qui se prononcent ensemble par une seule émission de voix.

Les sons purs peuvent, à eux seuls, former des syllabes; les articulations ne peuvent en former qu'étant jointes aux sons purs.

49. — On appelle *monosyllabes* les mots qui n'ont qu'une syllabe; *dissyllabes* ceux qui en ont deux; *trissyllabes* ceux qui en ont trois; *polysyllabes* ceux qui en ont plusieurs, quel qu'en soit le nombre.

50. — Les mots *monosyllabe*, *dissyllabe*, etc., sont formés de deux mots grecs; *monos* seul, *dis* deux fois, *treis* trois, *polus* plusieurs, et de *sullabe* syllabe.

Remarque. Tous les mots qui commencent par la particule *poly*, renferment une idée de pluralité, comme *polygone* (plusieurs angles); *polygamie* (plusieurs femmes); tous ceux qui commencent par *mono* renferment l'idée d'une chose unique comme *monotone* (un seul ton); *monologue* (un seul discours); *monocorde* (une seule corde).

51. — Quand un mot renferme une double consonne, la division des syllabes se trouve entre les deux consonnes, comme dans : *pois-son*, *tris-syl-la-be*.

§ VIII. — Des Diphthongues.

52. — Une *diphthongue* est une réunion de deux sons qui se prononcent distinctement, quoique d'une seule émission de voix, et ne forment qu'une seule syllabe. (Du grec *dis* deux fois, et *phthoggos* son) Les principales diphthongues sont : *ia*, *ié*, *io*, *iu*, *ui*, *ai*, *ieu*, *oui*, *oi*, *oin*, etc.

53. — Dans la diphthongue du mot *DIEU*, on entend distinctement les sons *i-eu*; dans celle de *BIEN*, *i-en*; dans celle de *FOIX*, *ou-in*; dans celle de *LOI*, *o-a*; dans *OUÏ*, *ou-i*.

Ain ne forme pas une diphthongue parce qu'il n'y a pas deux sons distincts.

Dans *action* il n'y a pas de diphthongue parce que les deux sons appartiennent à deux syllabes différentes, et ne sont pas, par

conséquent, prononcés par une seule émission de voix : *ac-ti-on*.

54. — L'essence de la *diphthongue* consiste en deux points : 1° qu'il n'y ait pas sensiblement deux mouvements successifs dans les organes de la parole; 2° que l'oreille entende distinctement le son de deux voyelles par une seule émission de voix.

Remarque. La distinction des diphthongues propres est souvent assez difficile, et exige une certaine justesse d'oreille, surtout dans les mots qui n'ont entre eux que peu de différence, comme *bien* et *lien* (bien, li-en).

§ IX. — Des signes orthographiques (1).

55. — On appelle *signes orthographiques* certains signes indépendants des lettres, qui servent à distinguer les inflexions de la voix ou la division des mots et des phrases.

56. — Les signes orthographiques sont : les accents, le tréma, l'apostrophe, la cédille, le trait d'union, le tiret, la parenthèse, les guillemets, les points de suspension, les signes de ponctuation. On peut y ajouter les lettres euphoniques (2) et les signes prosodiques.

57. — Les *accents* sont des signes que l'on met sur certaines voyelles, soit pour en faire connaître la prononciation, soit pour distinguer le sens de deux mots qui s'écrivent de même. Les accents sont : l'accent aigu (´), l'accent grave (`) et l'accent circonflexe (^).

58. — Le *tréma* est un signe formé de deux points que l'on met sur certaines voyelles pour les faire prononcer séparément de celle qui précède, comme dans *Saïïl*.

59. — L'*apostrophe* est un signe qui marque l'élosion d'un *e*, d'un *a* ou d'un *i* pour éviter la rencontre de deux voyelles.

Pemarque. Le mot *s'il* est le seul où l'*i* soit remplacé par une apostrophe.

60. — La *cédille* est un signe que l'on place sous le *c* pour en adoucir la prononciation avant *a*, *o*, *u*; comme dans *leçon*, *façade*, *reçu*.

61. — Le *trait d'union* est un signe formé d'un petit trait qui sert à unir certains mots, comme dans *arc-en ciel*.

62. — Le *tiret* est un signe qui sert, dans un dialogue, à indiquer le changement d'interlocuteur pour éviter de répéter les mots *dit-il*, *répondit-il*. Exemple :

(1) Pour l'emploi des signes orthographiques, voyez le chapitre spécial dans la deuxième partie.

(2) Si l'on ne met pas les lettres euphoniques au rang des signes orthographiques, nous ne voyons pas où l'on pourrait logiquement les placer.

Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né ?

Reprit l'agneau ; je tette encor ma mère.

— *Si ce n'est toi, c'est donc ton frère ?*

— *Je n'en ai point. — C'est donc quelqu'un des tiens.*

63. — La *parenthèse* () est un signe qui sert à renfermer certains mots ou certaines parties de phrases, que l'on peut retrancher sans nuire au sens, mais qui servent à l'éclaircir.

64. — Les *guillemets* (») sont des signes qui servent à distinguer du reste du discours un passage que l'on cite. On les met quelquefois au commencement de chaque ligne, d'autres fois seulement au commencement et à la fin de la citation.

65. — Les *points de suspension* sont plusieurs points placés à la suite d'un discours pour montrer qu'il n'est pas achevé. Exemple : *Qu'il lui rende... à ces mots ce héros expiré*, etc. (Racine).

66. — Les *signes de ponctuation* sont des signes qui servent à marquer la distinction du sens dans les phrases et les repos dans la lecture. Ce sont : la virgule (,), le point (.), le point et virgule (;), les deux points (:), le point d'interrogation (?) et le point d'exclamation (!).

67. — Les *lettres euphoniques* sont des lettres employées dans certains cas pour rendre la prononciation plus douce et plus coulante, et le plus souvent pour éviter les *hiatus*, c'est-à-dire le son désagréable produit par deux voyelles, comme le *t* dans *va-t-il*, le *l* dans *si l'on vient*, le *e* dans *mangeons, pigeon*.

68. — Les *signes prosodiques* sont des signes qui servent à marquer les syllabes longues et les brèves. On n'en fait point usage dans l'orthographe usuelle. Ce sont : - pour les longues, et ¨ pour les brèves. Exemple :

Dōis-je oubliër Héctōr privé de fūnērāillēs.

CHAPITRE II.

DE LA GRAMMAIRE.

Définitions générales.

69. — La *Grammaire* est l'art de parler et d'écrire correctement. (Académie).

Autres définitions. La Grammaire est une science qui nous enseigne à exprimer nos pensées au moyen de la parole ou de l'écriture, conformément au meilleur usage; c'est la science des rapports des mots et de leur construction. — La Grammaire est la science du langage écrit et parlé. — La Grammaire est l'étude d'une

langue sous le rapport de la nature, de l'orthographe et de la construction des mots. — La Grammaire est l'art d'exprimer ses pensées par la parole et l'écriture, conformément à l'usage reçu et aux règles établies.

70. — Chez les anciens, le mot *grammaire* avait un sens plus étendu; elle comprenait la *grammaire proprement dite*, la *logique*, la *rhétorique* et la *poésie*.

71. — Le mot *grammaire* vient du latin *grammatica*, dérivé du grec *grammatikè*. Ce dernier mot vient de *gramma* (lettre), dont la racine est *graphò*, j'écris.

72. — *Parler*, c'est exprimer des pensées et des sentiments au moyen de la parole. *Ecrire*, c'est les exprimer au moyen de l'écriture.

73. — Parler et écrire correctement, c'est parler et écrire conformément aux usages reçus et aux règles de la grammaire.

74. — La grammaire est-elle un art ou une science? — La grammaire est un art si on la considère comme la pratique des principes d'une langue; c'est une science, quand on l'envisage sous le point de vue philosophique, c'est-à-dire lorsque les principes sont l'objet de considérations générales d'un ordre élevé.

75. — On distingue deux sortes de grammaires : la grammaire générale et la grammaire particulière.

76. — La *Grammaire générale* est celle qui traite des principes communs à toutes les langues. Ainsi, par exemple, la distinction des genres, des nombres, des principales espèces de mots, des principaux temps appartient à la grammaire générale, parce que, dans toutes les langues, on fait ces distinctions.

77. — La *Grammaire particulière* est celle qui traite des principes particuliers d'une langue. Ainsi, la manière de marquer le pluriel en français est un principe de grammaire particulière, parce que cette manière n'est pas la même dans toutes les langues.

78. — Pour parler et pour écrire correctement une langue, il faut en connaître les principes fondamentaux et les différentes acceptions des mots et des phrases.

79. — On divise ordinairement la grammaire en trois parties : la *lexicologie*, la *lexicographie* ou *orthographe* (1), et la *syntaxe* ou *orthologie*. Quelques grammairiens y ajoutent deux autres parties : la *prononciation* ou *orthophonie* et la *ponctuation*; mais ces deux parties peuvent rentrer dans l'orthographe, attendu que la prononciation dépend en général de la manière d'écrire les mots, et que l'emploi des signes de ponctuation fait partie de l'emploi des signes orthographiques.

(1) Il serait peut-être mieux de dire *orthographie*, comme on dit *cosmographie*, *géographie*; mais le mot *orthographie* a une autre acception en français; il se dit du profil ou de la coupe perpendiculaire d'une fortification, ou bien d'un dessin représentant, sans perspective, la façade d'un bâtiment.

80. — LA LEXICOLOGIE est la partie de la grammaire qui traite de la nature des mots, de leurs éléments, de leurs fonctions dans le discours et de leur classification.

81. — Le mot *lexicologie* est formé de deux mots grecs : *lexicon* mot, et *logos* discours ; il signifie, par conséquent, *discours* ou *disertation sur les mots*.

82. — LA LEXICOGRAPHIE ou *orthographe*, est la partie de la grammaire qui traite de la manière d'écrire les mots.

83. — *Lexicographie* vient du grec *lexicon* mot, et de *grapho* j'écris ; c'est-à-dire manière d'écrire les mots.

Orthographe vient du grec *orthos* correct, et de *grapho* j'écris ; c'est-à-dire l'art d'écrire correctement.

84. — LA SYNTAXE ou *orthologie* est la partie de la grammaire qui traite de l'emploi et de l'arrangement des mots, et de la construction des phrases.

85. — *Syntaxe* vient du grec *suntaxis*, construction ; de *syn* ou *sun* avec, et de *tasso* j'arrange.

Orthologie vient aussi du grec *orthos* correct, et de *logos* discours ; c'est-à-dire discours correct ou conforme aux principes.

86. — Quelques grammairiens classent ainsi les différentes matières de la grammaire :

1^{re} PARTIE, la lecture, comprenant la connaissance des lettres, des signes et de la prononciation ;

2^e PARTIE, la classification des mots ;

3^e PARTIE, l'orthographe des mots.

4^e PARTIE, la concordance et l'emploi des mots.

87. — Les principes de la grammaire ne sont point de convention ; c'est-à-dire que la langue n'a point été faite d'après la grammaire, mais la grammaire d'après la langue. Les principes ont été établis d'après l'usage le plus répandu et d'après les ouvrages des meilleurs écrivains.

CHAPITRE III.

DES PARTIES DU DISCOURS.

88. — On appelle *parties du discours* les différentes espèces de mots qui existent dans la langue ; autrement dit : les différentes classes dans lesquelles on peut ranger tous les mots d'une langue.

89. — On compte ordinairement dix parties du discours qui sont : les noms ou substantifs, les articles, les adjectifs, les pronoms,

les verbes, les participes, les adverbes, les prépositions, les conjonctions et les interjections.

La plupart des grammairiens modernes faisant rentrer les articles dans la classe des adjectifs, et les participes dans celles des verbes et des adjectifs, les réduisent à huit qu'ils rangent dans l'ordre suivant : les substantifs, les pronoms, les adjectifs, les verbes, les adverbes, les prépositions, les conjonctions et les interjections (1).

90. — On appelle *mots variables* ceux dont la terminaison peut varier, comme *chanter*, *je chante*, *je chantais*, et *invariables* ceux qui ne changent jamais, comme *pour*, *avec*, *et*.

91. — Selon l'ancienne classification il y a six espèces de mots variables, qui sont : les substantifs, les articles, les adjectifs, les pronoms, les verbes et les participes ; et il y a quatre espèces de mots invariables : les adverbes, les prépositions, les conjonctions et les interjections. Selon la nouvelle classification, il n'y a que quatre espèces de mots variables : les substantifs, les adjectifs, les pronoms et les verbes.

CHAPITRE IV.

DES NOMS OU SUBSTANTIFS.

92. — Le *substantif* ou *nom* représente un être ou un objet quelconque, soit qu'il existe dans la nature, comme *ciel*, *arbre*, *enfant*, soit qu'il n'ait d'existence que dans notre imagination, comme *espérance*, *perfection*, *bonheur*.

Autres définitions. Les substantifs sont des mots qui servent à nommer des personnes ou des choses.

Le substantif est le nom donné à une substance, à un être quelconque, animé ou inanimé, corporel ou incorporel.

Le substantif désigne un être réel ou imaginaire.

Le substantif est un mot qui sert à désigner un être animé ou inanimé, réel ou abstrait.

(1) On pourrait encore abrégier le nombre des parties du discours. Le *pronom* tient la place du nom et en a la même signification ; l'*adverbe* n'est qu'une préposition avec un substantif (*sagement*, c'est-à-dire *avec sagesse*) ; l'*interjection* n'est tantôt qu'une répétition énergique, tantôt c'est une proposition elliptique. Il ne resterait donc que cinq parties du discours : les noms, les adjectifs, les verbes, les prépositions et les conjonctions. Quelques grammairiens n'admettent même que trois espèces de mots : les signes de substance, les signes de modification, les signes de rapport. D'autres vont encore plus loin, ils ne distinguent que des substances et des modifications. D'autres enfin ne voient dans les mots que des modifications.

93. — Le mot *substantif* vient de *substance*, parce qu'il désigne des êtres ou des substances.

94. — Il y a deux espèces de substantifs : le substantif ou nom propre, et le substantif ou nom commun.

95. — Le substantif ou nom propre est celui qui ne convient qu'à une seule personne ou à une seule chose.

Autres définitions. Le substantif ou nom propre est celui qui sert à désigner un être en particulier, comme *Paris, Jean, la France.*

Le substantif propre ne convient qu'à un individu d'une classe, ou à un être unique et seul de son espèce, comme *Turenne, Paris, le Soleil, la Lune*; il est individuel; son étendue est aussi restreinte que possible.

96. — Les substantifs communs sont ceux qui conviennent à tous les individus ou à tous les objets de la même espèce.

Autre. Le substantif commun convient à chaque individu d'une classe, à toutes les choses de même nature. Il est générique ou spécifique; son étendue est plus ou moins restreinte.

97. — Il y a cette différence entre le nom propre et le nom commun, que l'un est le nom d'un individu et l'autre le nom d'une espèce.

98. — Certains substantifs propres peuvent quelquefois devenir substantifs communs quand ils sont employés pour désigner, non un individu en particulier, mais tous ceux qui lui ressemblent. Exemple : *Les Corneilles et les Boileaux sont rares*; on veut parler de tous les individus qui ressemblent à *Corneille* et à *Boileau*.

99. — Parmi les substantifs communs on distingue : les noms collectifs, divisés en collectifs généraux et collectifs partitifs, les substantifs composés, les substantifs accidentels, les substantifs abstraits, les substantifs physiques ou concrets. Quelques grammairiens y ajoutent les *substantifs indéfinis*.

100. — Les *substantifs collectifs* sont ceux qui, quoique au singulier, présentent à l'esprit l'idée de plusieurs individus, comme *foule, armée, troupe, multitude, quantité, la plupart.*

Les collectifs généraux représentent une collection entière, comme *LA FOULE des humains est vouée au malheur.* Les collectifs partitifs représentent une collection partielle, comme *UNE FOULE de pauvres reçoivent des secours.*

101. — Le même mot peut être collectif général ou partitif selon le sens. On reconnaît qu'il est collectif général ou partitif selon qu'il embrasse la totalité ou une partie des individus exprimés par le substantif suivant. Exemple : *l'armée des Russes, une armée de Russes*; dans le premier cas *armée* est collectif général, et dans le second collectif partitif.

102. — Les *substantifs composés* sont ceux qui sont formés de

plusieurs mots équivalant à un seul, comme *arc-en-ciel, passe-partout.*

103. — Les *substantifs accidentels* sont les mots qui, n'étant point substantifs de leur nature, sont accidentellement employés comme substantifs; tels sont : *le rouge, l'utile, le boire.*

104. — Les *substantifs physiques* ou *concrets* sont ceux qui expriment des êtres réels qui peuvent tomber sous les sens, comme *cheval, maison.*

105. — Les *substantifs abstraits* sont ceux qui expriment des êtres qui n'existent que dans notre esprit, comme *la vertu.* Les substantifs abstraits sont très nombreux, parce qu'il y a beaucoup d'êtres qui n'existent point matériellement. Pour comprendre la nature du substantif abstrait on peut dire que c'est une qualité personnifiée. Ainsi *la vertu, la bonté, la méchanceté, etc.*, sont des personnifications des qualités *vertueuses, bon, méchant.*

106. — Les *substantifs indéfinis* sont les mots généralement appelés *pronoms indéfinis*, tels que *on, quiconque, chacun, etc.*

CHAPITRE V.

DES NOMBRES ET DES GENRES.

107. — On distingue trois propriétés dans les substantifs : 1^o l'étendue, qui fait connaître s'il est propre ou commun; 2^o le nombre; 3^o le genre.

108. — Le nombre, en grammaire, est la propriété qu'ont les substantifs de représenter l'unité ou la pluralité.

109. — Il y a, en français, deux nombres : le *singulier* quand on parle d'un seul être, et le *pluriel* quand on parle de plusieurs êtres.

110. — Les mots qui annoncent le singulier sont : *le, la, du, au, un, une, ce, celle, mon, ma, ton, ta, son, sa, notre, votre, leur.* Ceux qui annoncent le pluriel sont : *les, des, aux, ces, mes, tes, ses, nos, vos, leurs.*

111. — Il y a des substantifs qui ne s'emploient pas au pluriel, comme *la faim, la patience*, et d'autres qui ne s'emploient pas au singulier, comme *les entrailles, les funérailles.*

112. — Il existe dans certaines langues, comme en grec et en

sanscrit, un troisième nombre appelé *duel*; il est employé quand le substantif ou le pronom désigne deux objets. Dans ces langues, pour qu'il y ait pluralité, il faut plus de deux objets.

113. — *Le genre* est la propriété qu'ont les substantifs de représenter la distinction des sexes.

Autre. Le genre est une propriété qu'a le substantif de désigner le sexe réel ou conventionnel des êtres.

114. — Il y a, en français, deux genres : le masculin et le féminin. Le masculin est le genre des êtres mâles, et le féminin est celui des êtres femelles. Quant aux êtres inanimés, comme ils ne sont ni mâles ni femelles, ils sont masculins ou féminins selon le genre que l'usage leur a assigné.

115. — On reconnaît qu'un substantif est masculin ou féminin selon qu'il peut être précédé de *le* ou *la*, *un* ou *une*.

116. — Dans beaucoup de langues il existe un troisième genre appelé *neutre*. Le mot *neutre* veut dire qui n'est ni l'un ni l'autre. C'est celui qu'il serait le plus rationnel de donner aux êtres inanimés, ainsi que cela a lieu dans la langue anglaise.

CHAPITRE VI.

DES ARTICLES (1).

117. — *Les articles* sont des mots que l'on place avant (2) les substantifs pour en déterminer la signification, et qui servent en même temps pour la plupart à en faire connaître le genre et le nombre.

Autres définitions. L'article est celle des parties du discours qui précède ordinairement les substantifs (Académie).

L'article est un mot dont la fonction est de précéder les substantifs communs (3) pour annoncer qu'ils sont employés dans un sens déterminé.

(1) Voyez n° 118 pour la nouvelle classification des articles.

(2) Nous croyons qu'il est plus correct de dire dans ce cas, et dans les cas analogues, *avant le substantif* au lieu de *devant le substantif*, attendu que *devant* est l'opposé de *derrière*, et *avant* l'opposé de *après*; or, en parlant du mot qui suit le substantif, on dit qu'il est placé *après* et non *derrière*.

(3) Beaucoup de noms propres prennent l'article, tels que les noms de contrées, de rivières, de montagnes, de peuples, etc. Mais il est à remarquer que dans ce cas il y a toujours un nom commun sous-entendu; ainsi *la Seine* est pour *la rivière appelée Seine*.

118. — La plupart des grammairiens modernes rangent les articles parmi les adjectifs, et ne font qu'une même classe de tous les mots qui modifient les substantifs.

119. — *Déterminer* c'est préciser l'objet dont on parle, et l'employer dans une acception plus restreinte. Exemple : dans *prendre place*, le mot *place* est pris dans un sens général et indéterminé; dans *prendre la place*, *une place*, *sa place*, *cette place*, etc., il est pris dans un sens restreint et déterminé.

120. — Un substantif est pris dans un sens déterminé quand il désigne une espèce, un genre ou un individu, comme *les chevaux*, *les chevaux arabes*, *un cheval*. Il est pris dans un sens indéterminé quand il ne désigne ni un genre, ni une espèce, ni un individu, comme dans *monter à cheval*.

121. — Les mots qui peuvent déterminer les substantifs sont les articles et les adjectifs.

122. — Les articles se placent avant les substantifs et avant tous les mots pris substantivement; d'où il résulte qu'on reconnaît mécaniquement qu'un mot est substantif quand il est précédé ou peut être précédé d'un article.

L'article pris isolément n'exprimant rien par lui-même, ne peut jamais être employé seul.

123. — On distingue quatre espèces d'articles : 1° les articles simples définis; 2° les articles composés ou contractés; 3° les articles partitifs; 4° les articles indéfinis (1).

124. — *Les articles simples définis* sont : *le* pour le masculin singulier, *la* pour le féminin singulier, et *les* pour le pluriel des deux genres.

125. — Avant une voyelle ou une *h* muette les articles *le* et *la* perdent la voyelle finale que l'on remplace par une apostrophe, comme dans *l'arbre*, *l'étoile*, *l'homme*, *l'histoire* qui sont mis pour *le arbre*, *la étoile*, *le homme*, *la histoire*. Ce retranchement s'appelle *élision*. *Éluder* veut dire *retrancher*.

126. — *Les articles contractés* sont ceux qui sont formés des prépositions *à* et *de* et des articles *le*, *les*, réunis en un seul mot. Ce

(1) Si l'on admet une classe particulière pour les articles, ce qui du reste est conforme à l'usage adopté dans toutes les langues qui ont cette espèce de mots, il serait rationnel d'y comprendre la plupart des adjectifs déterminatifs. En effet, comme les articles, ils annoncent et déterminent le substantif, et le précèdent toujours; ils sont de plus soumis à toutes les règles de syntaxe qui régissent l'emploi, la répétition et la suppression de ces mots. Il ne faut en excepter que les nombres ordinaux et quelques adjectifs indéfinis qui sont de véritables adjectifs qualificatifs. On aurait alors sept espèces d'articles : *les articles définis*, *les articles indéfinis*, *les articles contractés*, *les articles partitifs*, *les articles démonstratifs*, *les articles possessifs* et *les articles numéraux*. On ne comprendrait ainsi dans la classe des adjectifs que les mots qui marquent la qualité ou la manière d'être des substantifs; c'est-à-dire les adjectifs qualificatifs.

sont : *du pour de le, des pour de les, au pour à le, aux pour à les.*

Contracté veut dire *resserré, joint à.*

427. — La contraction n'a lieu qu'avec les articles *le, les* avant les substantifs masculins singuliers commençant par une consonne ou une *h* aspirée, et avant tous les substantifs pluriels sans exception. Elle n'a jamais lieu avant les substantifs féminins singuliers, ni avant une voyelle ou une *h* muette.

428. — D'après ce qui précède on voit que l'article simple défini est sujet à deux changements : l'élosion et la contraction.

429. — Les articles *partitifs* sont des articles composés qui servent à exprimer une portion de la chose dont on parle ; ce sont : *du, de la, des*, comme dans : *je mange du pain, de la soupe, des poires.*

430. — Les articles *indéfinis* sont : *un, une, des.*

431. — Le mot *un* n'est pas toujours article indéfini ; il est adjectif numéral quand il sert à compter et à marquer positivement la quantité de *une unité*, comme dans *cela coûte un sou*. Il est article indéfini quand il ne sert pas à compter, et dans ce cas il a pour pluriel *des*, comme dans *une pomme est un fruit*, qui fait au pluriel : *des pommes sont des fruits.*

432. — Le mot *des* n'est pas toujours une contraction de *de les*. *Des* est une contraction de *de les* quand il est le pluriel de *du* ou de *la*, comme dans *la force des lions* qui fait au singulier *la force du lion*. Quand il est le pluriel de *un* c'est un article indéfini et non une contraction, comme dans *des pommes sont des fruits*, dont le singulier est *une pomme est un fruit* et non *de la pomme est du fruit* (A).

CHAPITRE VII.

DES ADJECTIFS.

§ I. — Nature des adjectifs.

433. — Les adjectifs sont des mots qui expriment les qualités des substantifs, les différentes manières d'être sous lesquelles nous les considérons.

(A) Nous croyons très important d'habituer les élèves à faire ces diverses distinctions. Si elles ne sont pas marquées en français par une forme particulière, elles n'en existent pas moins quant au sens, et sont, dans beaucoup de langues,

Autres définitions. Les adjectifs sont des mots qui modifient les substantifs en les qualifiant ou en les déterminant.

Les adjectifs sont les mots que l'on ajoute aux substantifs pour les qualifier et les modifier (Académie).

434. — Le mot *adjectif* vient du latin *adjectivus*, fait de la préposition *ad* à, vers, et de *jungere* joindre. Il signifie *qui est joint à.*

435. — On entend par *modifier*, faire éprouver un changement partiel dans la manière d'être d'une chose. Quand on dit *maison*, l'idée est générale ; dans *belle maison*, l'idée principale est toujours la même, mais elle n'est plus générale ; elle a été modifiée par le mot *belle*.

436. — *Modifier* et *changer* sont deux choses différentes ; dans le changement l'objet a été remplacé par un autre ; dans la modification il subsiste toujours ; le changement n'est que partiel.

437. — On reconnaît mécaniquement qu'un mot est adjectif, quand on peut y ajouter les mots *personne* ou *chose*, attendu que tout mot qui est adjectif peut être joint à un substantif pour le modifier ou le déterminer.

438. — L'adjectif n'a par lui-même ni genre ni nombre ; mais il prend le genre et le nombre du substantif auquel il se rapporte pour mieux marquer son rapport avec ce substantif.

439. — On distingue deux espèces principales d'adjectifs : les adjectifs qualificatifs et les adjectifs déterminatifs.

§ II. — Adjectifs qualificatifs.

440. — Les adjectifs qualificatifs sont ceux qui modifient le substantif en y ajoutant l'idée d'une qualité bonne ou mauvaise, comme dans *bon pain, mauvais vin, petite fille*.

Parmi les adjectifs qualificatifs on distingue les adjectifs qualificatifs proprement dits, et les adjectifs verbaux ou participes adjectifs. Quelques grammairiens y ajoutent les adjectifs composés.

441. — On appelle adjectifs verbaux ou participes adjectifs, les adjectifs qualificatifs qui dérivent d'un verbe, comme dans *des enfants caressants, ces enfants sont aimés* ; *caressant* vient du verbe *caresser*, *aimés* vient du verbe *aimer*. Ils sont aussi appelés parti-

caractérisées par des mots différents que les élèves sont exposés à confondre en traduisant, faute d'avoir été habitués à saisir ces nuances en français. En anglais, par exemple, les différentes acceptions du mot *un* sont parfaitement marquées par les mots *one, a* ou *an* que l'on ne peut confondre sans faire une faute grossière ; celles du mot *des* le sont par les mots *of the, from the, some* et *any*.